



HORS-SÉRIE
LEUR CRISE...
NOS RÉPONSES



Pour sortir de la crise :
CHANGEONS L'EUROPE !



L'urgente nécessité d'un
PÔLE FINANCIER PUBLIC



RESOR - DOUANES - DGCCRF - INSEE - CENTRALE
RGPP et RGPO : in emploi
et de la satisfaction des besoins sociaux
des enjeux clés !

AU SOMMAIRE

02 • Édito - Refonder ? Non, changer le système !

04 • Pour sortir de la crise : changeons l'Europe

08 • L'urgente nécessité d'un pôle financier public

12 • Prélèvements obligatoires : l'enjeu fiscal

15 • Révisions générales des politiques : des réformes à combattre !

19 • La sécurité sociale professionnelle

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av
Raspail • 94250 GENTILLY
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :
1009 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.20 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



Édito

Refonder ? Non, changer le système !

Depuis plusieurs décennies, nous sommes confrontés à une crise du système capitaliste caractérisée par une succession accélérée de crises aux formes et aux visages multiples (crise asiatique, bulle de la nouvelle économie...).

Celle dite « *des subprimes* », apparue à l'été 2007, en est un nouveau symptôme (cf. « *Crise boursière : La crise financière de l'été 2007* », « *Plus forts ENSEMBLE n°1* », sur notre site - www.finances.cgt.fr -).

Dans le monde, au sein de l'Union européenne comme en France, le capitalisme produit une crise sociale, économique, financière, bancaire, monétaire, alimentaire, mais aussi une crise environnementale sans précédent qui, à défaut de la mise en oeuvre de nouvelles politiques, pourrait présenter un risque majeur et même irréversible s'agissant de l'avenir des espèces humaine, animale, végétale...

Une telle crise, incontestablement plus profonde et plus globale que celle de 1929, s'est bâtie et repose sur des racines profondes :

- une nouvelle phase de la mondialisation générant une mise en concurrence exacerbée et à une échelle sans précédent du monde du travail,
- une financiarisation de l'économie du fait des exigences nouvelles et démesurées de rentabilité du capital (la fameuse « *norme* » des 15 %),
- une dégradation constante de la place, du rôle, de la valeur et du sens du travail,
- un recul des droits statutaires et des garanties collectives des salariés,
- un affaissement des investissements dans la sphère productive,
- l'injection de liquidités aux volumes colossaux favorisant une inflation des actifs financiers et immobiliers...

La part des rémunérations (salaires et cotisations) dans le Produit Intérieur Brut a chuté de plus de 11 points en un peu plus de 20 ans. Dans le même temps, une part de plus en plus importante de la plus-value produite dans les entreprises est distribuée aux actionnaires. Au détriment de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, les attaques se multiplient contre les systèmes de protection sociale obligatoire et complémentaire mais aussi contre les services publics et d'intérêt général. Tous ces facteurs produisent une crise conjuguée de la demande salariale et de la production, un développement du chômage et une précarité massive, ainsi que l'explosion des inégalités, de l'insécurité et de l'exclusion sociale.

Autant d'évolutions qui sont organisées par les pouvoirs politiques et patronaux et trouvent une traduction concrète dans les logiques, les finalités et les contenus de la construction européenne, des révisions générales des prélèvements obligatoires et des politiques publiques ou encore dans la casse du Code du travail et du Statut de la fonction publique... Dans ce contexte de crise systémique et face à la gravité de la situation économique et sociale, la commission exécutive de notre fédération réaffirme ici que d'autres choix sont nécessaires et possibles ! C'est pourquoi elle a décidé :

- de (re)préciser ses analyses, ses revendications et ses propositions visant notamment à faire des ministères de Bercy et des institutions économiques et financières semi-publiques des outils au service du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable ;
- de construire et d'initier un cadre de débats, de mobilisations et de processus de luttes inscrits dans la durée, devant y compris permettre la construction de convergences entre des organisations syndicales, dans et



au delà du seul champ professionnel des Finances, des associations et même des organisations politiques avec lesquelles un dialogue peut être instauré. Ce travail se réalisera en toute transparence et dans le respect de l'indépendance et de la place spécifique de chacun.

Ce numéro Hors-Série de « **Plus forts ENSEMBLE** », dont tous les adhérents de notre fédération sont destinataires, sera donc également adressé à différentes organisations syndicales, associatives et politiques. Cette publication se veut une contribution modeste à l'indispensable débat public et à la construction de revendications et de propositions sur des enjeux fondamentaux que sont les constructions internationales et plus particulièrement européennes, les révisions générales des prélèvements obligatoires et des politiques publiques, la création d'un pôle financier public ou encore d'une nouvelle sécurité sociale professionnelle...

Autant d'enjeux clés pour remédier à la crise et pour contribuer au nécessaire dépassement du système capitaliste. ■

Composition de notre fédération

Pour information, notre fédération est composée des syndicats :

- des Impôts (SNADGI-CGT),
- du Trésor (SNT-CGT),
- de la Douane (SNAD-CGT),
- de la CCRF (SNACCRF-CGT),
- de l'administration centrale et de l'industrie,
- de l'INSEE,
- de la Banque de France,
- de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- de la CNP,
- de l'Imprimerie Nationale,
- des Monnaies et Médailles,
- de la CANSSM,
- du Crédit Foncier,
- d'OSEO,
- de l'AFD,
- d'UBI France,
- des Chèques Vacances.

Pour sortir de la Crise : Changeons l'Europe !

La crise a révélé l'échec de l'Europe libérale, impuissante à enrayer sa contagion et à éviter à ses populations d'en subir les effets, mais tout aussi incapable de trouver les moyens d'en sortir et de proposer des réponses collectives à la hauteur des enjeux. Pourtant, face à une crise qui met en cause les fondements mêmes de la mondialisation financière, l'Europe s'avère un des espaces pertinents pour construire des alternatives qui remettent l'économie et la finance au service de l'Homme, de la satisfaction de ses besoins et de la protection de son environnement. À condition toutefois d'en changer la logique.

LE DOUBLE ÉCHEC DE L'EUROPE LIBÉRALE

Amorcée aux États-Unis, la crise financière s'est très vite propagée à l'ensemble des banques de la planète, affectant notamment d'importants établissements européens dont certains n'ont dû leur survie qu'à l'intervention des pouvoirs publics, y compris sous forme de nationalisations. Cette tourmente financière a bien évidemment rejailli sur l'activité économique dite « réelle » et, quoiqu'en disent certains ministres dont les gesticulations pitoyables sont régulièrement démenties par les faits, l'Europe, après les États-Unis, est entrée en récession.

Même s'il est difficile aujourd'hui d'en prédire la durée et l'ampleur, cette crise économique aura un coût social très élevé. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les annonces de plans sociaux qui se succèdent, la multiplication des mises en chômage technique et l'augmentation des faillites.

Face à cette situation, l'Europe est apparue singulièrement inactive. La Commission, d'ordinaire si zélée pour fustiger les interventions publiques et proposer de nouvelles déréglementations, a quasiment été aux abonnés absents tandis que la



Présidence du Conseil donnait le change à travers les rodomontades médiatisées de Sarkozy. Qu'il s'agisse du soutien aux banques ou des plans de relance de l'économie, ce sont en effet les États qui ont repris la main, laissant seulement à l'Europe le soin d'envelopper d'une illusion de cohérence des mesures nationales prises sans concertation et parfois antagoniques. Seule finalement la Banque centrale européenne a joué pleinement son rôle en alimentant les ban-

ques en liquidités et en baissant ses taux d'intérêt, même si cette stratégie a montré ses limites et risque de nourrir la constitution d'une nouvelle bulle financière.

L'Europe emportée par la vague libérale

Cette impuissance n'est pas surprenante. La crise trouve en effet son origine dans un système économique dont l'Europe s'est fait le héraut. La logique libérale qui sous-tend la mon-

dialisation financière est aussi celle qui préside à une construction européenne qui privilégie le marché et la finance et s'appuie pour ce faire sur la déréglementation et la libre circulation des capitaux. Il n'est d'ailleurs pas fortuit que les deux phénomènes, mondial et européen, aient pris leur essor à la même période, dans les années 80, sous la forme du Consensus de Washington pour l'un et de l'Acte unique pour l'autre.

L'Europe ne pouvait donc, dans ces conditions, échapper à cette crise qui affecte les mécanismes mêmes de la financiarisation de l'économie qu'elle a, pour sa part, largement contribué à promouvoir, même si la réglementation et la supervision financière sont encore relativement plus strictes dans la plupart des pays européens qu'elles ne le sont outre-Atlantique. Et les salariés européens ne pouvaient guère espérer échapper à ses conséquences sociales tant leurs dirigeants se sont acharnés à démanteler progressivement le modèle social européen au nom de l'idéal d'un marché enfin libre d'exploiter sans entraves.

La tentation de la stratégie du choc

Quant aux réponses apportées à la crise, il est à craindre qu'elles ne se résument à socialiser les pertes avant de privatiser à nouveau les profits et que les discours sur la nécessaire moralisation et régulation du capitalisme n'aient guère de traduction concrète une fois l'orage passé. Difficile en effet pour les dirigeants européens de reconnaître la faillite de leur modèle et de s'attaquer aux puissants intérêts qui le soutiennent. Au contraire, la situation de choc créée par la crise pourrait être considérée comme une opportunité pour accélérer les réformes libérales, en matière de déréglementation du marché du travail notamment. C'est en tout cas ce que nous promettent les vœux du Président de la République.

UNE AUTRE EUROPE POUR SORTIR DE LA CRISE

Si l'Europe et la crise sont instrumentalisées par nos dirigeants pour pousser toujours plus loin leur projet libéral, leur pari est loin d'être gagné d'avance. La crise peut au contraire favoriser une prise de conscience de l'impasse où conduit ce projet et de la faillite d'un système aussi injuste

qu'insoutenable. Et l'Europe peut être précisément l'outil qui permette à la fois de sortir de la crise et de jeter les bases d'un autre modèle économique, privilégiant la satisfaction des besoins sociaux du plus grand nombre plutôt que les profits d'une minorité. Cela suppose bien sûr une réorientation radicale de ses politiques. Mais elle en a les moyens

La crise d'un système

La crise n'est pas simplement le résultat des excès de quelques acteurs de la finance. Elle trouve ses racines au cœur du capitalisme contemporain. La baisse de la part de la richesse produite revenant aux salariés s'est traduite par une explosion des profits des entreprises et des dividendes versés aux actionnaires. Dans le même temps, l'investissement stagnait faute de « *demande solvable* », la consommation des ménages étant freinée par l'insuffisance de leur pouvoir d'achat. Le capital accumulé a alors cherché dans la spéculation financière la rentabilité maximum et immédiate qu'il ne trouvait plus dans l'activité productive. La libéralisation des mouvements de capitaux et la déréglementation des marchés impulsées par les gouvernements ont permis aux opérations financières de se multiplier de façon démesurée, sans lien avec la production de richesses. Cela a conféré aux détenteurs de ces capitaux un pouvoir exorbitant, tout en fragilisant le système économique.

La construction européenne s'est inscrite délibérément dans cette dynamique en faisant de la libéralisation des mouvements de capitaux l'acte fondateur de l'Union économique et monétaire. Ce n'est d'ailleurs pas le hasard si l'institution européenne la plus puissante,

la BCE, mène un combat acharné contre l'augmentation des salaires.

Facteur majeur de la croissance des inégalités dans le monde et porteuse de risques dramatiques pour l'avenir de la planète, la mondialisation financière fait peser « *l'une des menaces les plus importantes de l'histoire moderne pour l'économie mondiale* » selon l'Organisation internationale du travail (OIT). L'incitation à l'endettement des ménages afin de compenser l'insuffisance de leur pouvoir d'achat et la conquête de nouveaux marchés (privatisation de services publics, extension de la marchandisation des activités humaines...) ont permis de surmonter temporairement la contradiction entre les exigences de rentabilité et la pression sur la demande. Cela n'a toutefois pas empêché la survenue régulière de crises dont la finalité était la destruction d'une partie du capital, destinée à améliorer la profitabilité de celui qui subsistait, et dont les salariés supportaient systématiquement le coût.

Mais la sortie de chaque crise reposait toujours sur l'injection de nouvelles liquidités et se traduisait donc par une fuite en avant sans autre issue qu'une nouvelle crise, plus profonde que la précédente et toujours payée par les mêmes populations.

tant économiques que politiques, y compris en termes de mobilisation sociale.

Pour répondre à l'urgence sociale créée par la crise et s'attaquer à ses causes structurelles, deux objectifs devraient être sa priorité : reconstruire un modèle social de haut niveau et remettre la finance à sa place, c'est-à-dire au service de l'économie et de l'emploi.

Des critères de convergence sociaux

L'exigence morale comme l'efficacité économique commandent en effet d'en finir avec la dévalorisation imposée au travail par rapport au capital. L'Europe sociale n'est plus un luxe mais une nécessité. Elle doit se traduire notamment par l'existence d'un salaire minimum dans tous les États membres, dont le niveau serait bien sûr fonction du niveau de vie de chacun, par la réduction du temps de travail, l'objectif étant une harmonisation rapide autour de 35h, et par une réduction de la précarité. Mais elle implique aussi une amélioration de la protection sociale et un développement des services publics, y compris par la création, dans certains domaines, de services publics européens. Pour atteindre ces cibles et stimuler une harmonisation vers le haut des conditions sociales, il faut s'inspirer de la méthode qui a si bien fonctionné pour bâtir l'Europe de la finance et mettre en place des critères de convergences sociaux, assortis d'échéances et de sanctions pour les pays qui ne les respecteraient pas. La fixation de ces critères et le calendrier imposé pour les atteindre tiendraient

compte naturellement de la situation initiale de chaque pays mais viserait à rendre inopérantes les stratégies de dumping social. Cette méthode serait d'autant plus efficace qu'elle s'accompagnerait d'un renforcement des droits des salariés et de leurs organisations syndicales qui leur permettrait, entre autres, d'intervenir à tous les niveaux pour faire respecter ces normes.

Un budget européen ambitieux

Une Europe socialement efficace doit aussi être en capacité d'agir pour réduire les inégalités, pour ga-

Pacte de stabilité et droit de la concurrence : assouplissements en trompe l'œil

Sous l'effet de la crise, les contraintes du Pacte de stabilité (déficit public et dette publique limités à respectivement 3% et 60% du PIB) ont volé en éclats. Mise devant le fait accompli, la Commission européenne a toutefois tenu à rappeler que la souplesse dont elle acceptait de faire preuve ne devait pas porter préjudice au nécessaire respect du Pacte de stabilité. Le Conseil européen des 11 et 12 décembre a souligné que « le Pacte de stabilité et de croissance révisé demeure la pierre angulaire du cadre budgétaire de l'UE », appelant « les États membres à revenir dès que possible vers leurs objectifs budgétaires de moyen terme ». En clair, dès que le plus gros de la crise sera passé et que les intérêts des banques et des multinationales auront été préservés, l'addition sera présentée aux salariés qui devront supporter un nouveau tour de vis budgétaire et une accélération des réformes structurelles (flexibilité et précarisation du travail) que le Conseil européen juge plus que jamais nécessaires pour préserver la compétitivité des entreprises, c'est-à-dire les dividendes des actionnaires.

La même logique prévaut pour les règles de la concurrence : si quelques entorses ont dû être consenties pour limiter et socialiser les pertes de certains, la Commission a prévenu qu'elle restait vigilante quant au respect de ce dogme fondateur de l'Union.

rantir l'effectivité de droits fondamentaux, comme les droits à l'emploi ou au logement par exemple, et pour venir en aide aux populations, aux territoires et aux secteurs économiques en difficulté. Elle doit donc disposer d'un budget cohérent avec cette ambition (le budget européen représente aujourd'hui 1 % du PIB de l'Union, alors que celui de l'État français représente 20 % du PIB de la France), qui pourrait être alimenté par de nouvelles ressources fiscales (taxation des transactions financières - de type taxe Tobin -, des émissions de gaz à effet de serre...). À cette oc-



Illustration : CES

casion, il conviendrait également de mieux coordonner et de réorienter les politiques fiscales de chaque pays, en mettant fin à une stratégie qui, au prétexte que la fiscalité relève du niveau national, aboutit à privilégier le capital au détriment du travail et à inciter au dumping fiscal.

Maîtriser et réorienter la finance

Cette nouvelle stratégie fiscale contribuerait d'ailleurs au 2e objectif, remettre la finance à sa place. Celui-ci implique en effet de renforcer et d'élargir la réglementation et le contrôle des acteurs financiers, de soumettre la BCE à un réel contrôle démocratique, mais aussi de limiter, via notamment l'instauration de taxes, la liberté de circulation du capital, base de son pouvoir et fondement de l'Europe économique et monétaire. Dans le même ordre d'idées, il faut également circonscrire la liberté de prestation de services afin qu'elle ne porte pas atteinte aux prérogatives des collectivités publiques en matière de services publics. Remettre la finance à sa place, ce n'est cependant pas seulement réduire et encadrer son pouvoir, c'est aussi la réorienter vers le financement d'activités économiques qui permettent de répondre aux besoins sociaux et écologiques. Cela suppose de mettre en place ou de réactiver des outils financiers publics (cf. chapitre sur le pôle financier public), en établissant entre eux des coopérations au niveau européen, de conduire différemment la politique monétaire, en lui fixant pour objectif de soutenir l'activité et l'emploi et non plus seulement la stabilité des prix, mais aussi de réfléchir aux moyens d'assurer une réelle maîtrise publique et citoyenne sur la stratégie des banques.

Face à la crise, l'Europe est ainsi potentiellement porteuse d'avenir... à condition que les peuples reprennent le pouvoir que leur a confisqué une technocratie au service de l'oligarchie financière. ■



Une autre politique monétaire

En baissant ses taux d'intérêt, la BCE répond à une attente exprimée depuis longtemps et desserre la contrainte qu'elle faisait peser sur l'économie au nom de la lutte contre l'inflation, c'est-à-dire de la défense des rentiers. Cette stratégie risque toutefois de montrer rapidement ses limites et surtout ses dangers. Il suffit de se souvenir de la situation du Japon dans les années 1990, lorsque la banque centrale maintenait ses taux à 0 sans effet sur l'activité économique, ou de celle des États-Unis, où la Réserve fédérale a facilité la sortie de la crise de la « nouvelle économie » en baissant ses taux et en injectant des liquidités qui ont alimenté la crise qui vient d'éclater aujourd'hui.

Où est donc l'erreur ? Dans un choix très politique, consistant pour les banques centrales à tenter de réguler la création monétaire des banques en perturbant le moins possible le marché, c'est-à-dire à les refinancer à un taux unique, que les fonds demandés servent à financer la spéculation ou l'investissement.

Pour sortir de la crise actuelle, il est donc nécessaire que les banques centrales, et en premier lieu la BCE, adoptent une politique de refinancement sélective en modulant les taux de leurs concours en fonction de la nature des créances apportées par les banques en contrepartie, offrant des taux très faibles pour refinancer les crédits destinés à l'investissement, à la recherche et au développement de l'emploi et pénalisant au contraire les activités plus spéculatives.

Cette autre politique monétaire pourrait être complétée par une intervention publique, sous forme de bonifications d'intérêt, incitant les banques à réorienter leur politique de crédit dans ce sens.

L'urgente nécessité d'un pôle financier public

La crise a rappelé à ceux qui l'avait oublié à quel point il était indispensable que la puissance publique intervienne dans la vie économique, et tout particulièrement dans le secteur financier. C'est dans ce cadre que resurgit aujourd'hui en France le débat sur la nécessité de la constitution d'un pôle financier public. Plus que jamais, en effet, la crise et l'ampleur de ses effets justifient la mise en place d'un outil financier public qui puisse assurer les missions économiques et financières d'intérêt général que les logiques de marché ont laissées en déshérence et que le budget de l'État ne peut seul prendre en charge.

QUELLES MISSIONS POUR LE PÔLE FINANCIER PUBLIC ?

Cette volonté de soustraire une partie de la sphère financière à l'emprise des marchés financiers, afin de répondre aux besoins exprimés par la société et non plus seulement à l'objectif de maximisation des profits d'une minorité, rompt avec la logique en œuvre depuis plus de 20 ans. Celle-ci s'est traduite par la banalisation et la privatisation de la plupart des établissements financiers publics et semi-publics, avec les conséquences sur l'on mesure aujourd'hui. La création d'un pôle financier public renoue en fait avec les orientations définies il y a 60 ans par le Conseil national de la Résistance qui prévoyait « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières ». Il s'agit de permettre à l'action publique d'imposer ses choix en matière de financement de l'économie et de lui donner les moyens de faire prévaloir des considérations d'intérêt général en créant ce qui doit constituer un véritable service public financier.

Garanties par le législateur, les missions du pôle financier public doi-



Photo : Kathleen Tyler-Conklin

vent faire régulièrement l'objet d'un large débat public afin de répondre au mieux aux besoins sociaux et aux priorités collectives démocratiquement définies. Elles recouvrent trois grands domaines d'intervention.

Le financement d'investissements, souvent à long terme, considérés comme relevant de l'intérêt général. Cela concerne au premier chef le logement social (80 % des quelques 4 millions de logements sociaux existants ont été financés par la Caisse

des dépôts et consignations) et les équipements assimilés (maisons de retraite, centres d'hébergements...), les grands ouvrages d'infrastructures (routes, réseaux ferroviaires, canaux, ports...), les services publics (énergie, hôpitaux, transports en commun, poste...) et les investissements des collectivités locales (écoles, centres sportifs et culturels...). Sur ce dernier point, l'impact de la crise sur Dexia et d'autres financeurs des collectivités territoriales montre à quel point celles-ci ont besoin de pouvoir s'appuyer

sur un outil public de financement. Et ce ne sont pas les partenariats public-privé qui pourront se substituer au pôle public pour assurer ces financements. Au-delà de leur coût pour les entités publiques, contrepartie de la manne qu'ils représentent pour quelques groupes multinationaux, ils impliquent souvent le transfert à ces derniers d'une partie des prérogatives publiques.

L'intervention du pôle public doit également contribuer au développement économique local, à la promotion de l'emploi et à l'aménagement du territoire, notamment en répondant aux besoins spécifiques des PME/TPE et en aidant les entreprises et secteurs en difficulté. Elle doit venir en appui à la politique industrielle, permettre de soutenir la recherche et l'innovation et favoriser les investissements visant à préserver l'environnement et à promouvoir un développement durable (économies d'énergie, énergies renouvelables, traitement des pollutions...). Elle doit enfin soutenir les projets de développement des pays pauvres et les politiques publiques de coopération internationale.

La sécurisation et la centralisation de l'épargne populaire, volontaire et obligatoire. Il s'agit à la fois de permettre à toutes les personnes, quels que soient leurs revenus, de se constituer une épargne, de garantir que celle-ci ne s'évaporera pas dans les tourbillons des marchés et d'utiliser les fonds ainsi collectés pour financer les missions décrites ci-dessus. Cela concerne essentiellement ce que l'on appelle l'épargne réglementée (Livret A, LEP, Livret de développement durable, PEL...), dont les conditions sont fixées par l'État, mais cela recouvre aussi d'autres fonds déposés auprès de la Caisse des dépôts (consignations, dépôts juridiques, fonds des régimes de retraites...). Si la collecte de cette épargne est assurée par l'ensemble des banques,

Composition du pôle financier public

Le pôle financier public serait composé des établissements suivants :

- **la Caisse des dépôts et consignations et l'ensemble de ses filiales**, dont le nouveau Fonds stratégique d'investissement et la Caisse nationale de prévoyance (CNP) dont le pacte d'actionnaires, liant la CDC, la Banque postale et les Caisses d'épargne, devrait être conforté. Par son rôle dans la centralisation de l'épargne et ses capacités de financement, la CDC serait l'axe principal du pôle financier public ;
- **la Banque de France ainsi que l'IEDOM** (Institut d'émission des départements d'Outre Mer) **et l'IEOM** (Institut d'émission d'Outre Mer) qui exercent les mêmes missions dans les DOM-TOM. Outre la mise en œuvre de la politique monétaire, la BDF est en charge des relations des usagers avec la sphère bancaire et assure un suivi de la situation des entreprises et de l'économie des territoires et des bassins d'emploi ;
- **la Banque postale** qui collecte une part importante de l'épargne populaire et est investie d'une mission en matière d'accessibilité bancaire ;
- **le Crédit foncier**, acteur essentiel du financement du logement social et de l'accession à la propriété des ménages modestes. Aujourd'hui filiale des Caisses d'épargne, il doit rejoindre le giron public ;
- **la partie française de Dexia**, correspondant à l'ancien Crédit local de France, principal financeur des collectivités locales. Cela suppose de conduire à son terme (scission et nationalisation), le processus amorcé par l'entrée de l'État français et de la CDC au capital de la banque franco-belge ;
- **OSEO**, chargé de financer et soutenir les PME ;
- **UBIFRANCE**, structure administrative d'aide à l'exportation, **et la Coface**, entreprise spécialisée dans l'analyse des risques et l'assurance-crédit, qui gère notamment les garanties publiques à l'exportation. Filiale des Banques populaires, celle-ci devrait redevenir publique.
- **l'Agence française de développement** (AFD) qui intervient dans le soutien aux pays du Sud.

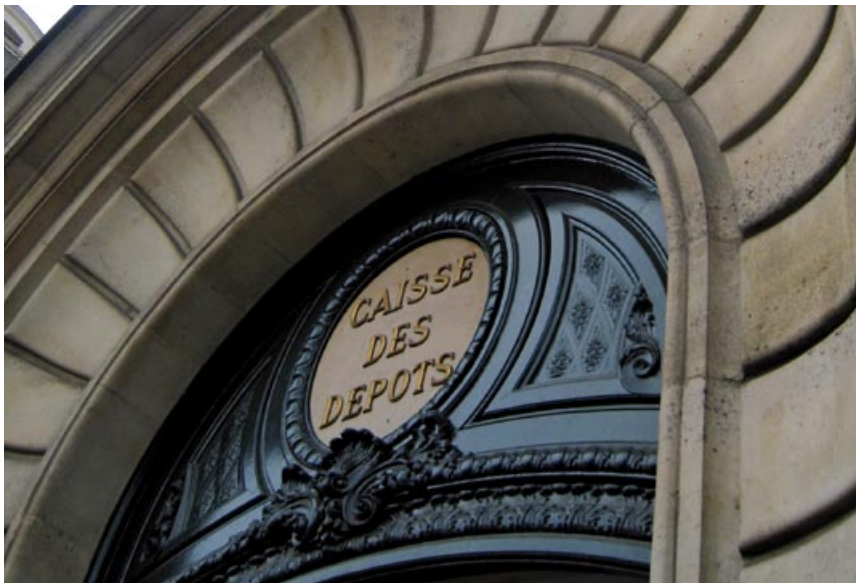
sa sécurisation ne peut être assurée que par sa centralisation auprès de la CDC, permettant du même coup son utilisation dans le cadre des missions assignées au pôle public. Cela implique donc, a minima, de revenir sur la décision récente laissant une partie des fonds du Livret A à la disposition des banques.

On peut inclure également sous ce titre la promotion de la prévoyance. Cela va des actions permettant de rendre effectif le droit à l'assurance pour tous (aujourd'hui de nombreux habitants ne peuvent bénéficier de couvertures de risques élémentaires, type assurance prêt immobilier, faute

de remplir les conditions d'âge, de santé ou de profil économique requises), au financement de la trésorerie des organismes de sécurité sociale, en passant par la réassurance du secteur mutualiste ou des institutions de prévoyance collective.

L'inclusion financière. Il s'agit de permettre à tous, et plus particulièrement aux populations les plus fragiles, d'accéder aux services financiers (droit au compte, accès aux moyens de paiement et au crédit...), devenus indispensables pour mener une vie normale dans nos sociétés. À cet égard, si le service bancaire de base

Photo : Wally Gobetz



Secteur financier public : l'affaiblissement se poursuit

Depuis plus de 20 ans, tous les gouvernements se sont évertués avec constance à remettre en cause le secteur financier public et semi-public en banalisant ou privatisant les établissements qui en relevaient et en supprimant une à une les missions d'intérêt général qui leur étaient confiées.

Depuis quelques mois, le Président de la République évoque certes dans ses discours la nécessité d'un renforcement de l'intervention de l'État dans l'économie et d'un contrôle du capitalisme financier, mais il continue dans les faits à affaiblir par son action les fondements du pôle financier public.

Ses dernières décisions en sont l'illustration manifeste :

- La loi de modernisation de l'économie (LME), promulguée le 5 août dernier, a entériné la banalisation de la distribution du Livret A, la fin du monopole de centralisation de cette épargne à la CDC et la suppression des missions d'intérêt général encore imparties jusque là aux Caisses d'épargne.
- Depuis septembre 2008, le gouvernement n'a cessé de « siphonner » les fonds d'épargne populaire centralisés par la CDC ainsi que ses fonds propres, afin de fournir, sans contreparties, des liquidités aux banques, au détriment notamment du financement du logement social.
- En novembre 2008, le Président de la République a imposé la création d'un « pseudo fonds souverain » dit Fonds stratégique d'investissement.
- Encore plus récemment, on pourrait citer le projet de privatisation partielle de la Poste annoncé, là encore sans concertation, directement par l'Élysée et mobilisant, pour ce faire, plusieurs milliards provenant soit de la CDC soit du FSI.

relève d'une mission d'intérêt général qui doit être imposée à toutes les banques, seul le pôle public, via les établissements qui le constituent, peut en garantir l'effectivité et la régulation et assurer de façon plus générale la protection des usagers (contrôle, médiation, traitement du surendettement...) ainsi que la prise en compte de leurs besoins en matière financière (moyens de paiements, micro-crédit). En lien direct avec le rôle qui doit être le sien dans la lutte contre l'exclusion financière, le pôle public doit également être actif dans le domaine de l'éducation financière et de l'information des usagers du système bancaire.

QUELLE COMPOSITION POUR LE PÔLE FINANCIER PUBLIC ?

Une seule entité ne peut suffire, si tant est que cela soit souhaitable, à couvrir l'ensemble des moyens, des compétences et des périmètres d'intervention que la puissance publique doit mettre en œuvre pour répondre aux exigences de l'intérêt public dans le domaine financier.

L'idée consiste donc à s'appuyer sur les établissements financiers publics existants. Même si leur nombre a fortement diminué, ils disposent encore d'une capacité d'intervention et de financement importante dont l'État aurait d'ailleurs du mal à se passer pour mettre en œuvre ses politiques, et à organiser leur mise en synergie afin qu'ils puissent agir de façon solidaire et complémentaire. L'existence d'un pôle ainsi constitué d'entités distinctes mais coordonnées favoriserait en outre l'exercice d'une démocratie économique et sociale dont le fonctionnement serait à l'opposé des logiques d'entreprises actuelles, dictées par la concurrence et le marché.

Le pôle public devra par ailleurs nouer des relations de coopération avec les établissements financiers mutualistes et coopératifs (Caisses d'épargne, Crédit mutuel, Banques

Fonds stratégique d'investissement : un écran de fumée dangereux

Le 20 novembre dernier, le Président de la République a annoncé la création d'un Fonds stratégique d'investissement destiné « à renforcer les fonds propres et à stabiliser le capital des entreprises françaises ». Constitué sous forme d'une société anonyme filiale de la CDC, ce fonds reprend les finalités et les moyens d'outils publics préexistants (CDC, OSEO) sans augmenter d'un seul centime la capacité publique de soutien aux entreprises. Il aboutit de fait à la privatisation juridique de cette activité de financement stratégique qui sera désormais pilotée par quelques grands patrons à qui a été confié la gouvernance de ce fonds. Mais son existence menace gravement la pérennité et l'utilité même de la CDC, dont l'affaiblissement est ainsi accentué.

populaires, Crédit agricole) qui occupent une place importante dans le système bancaire français et demeurent, malgré leur banalisation, moins tributaires des marchés que les banques privées.

QUELLE ORGANISATION, QUEL CONTRÔLE ET QUELLE GOUVERNANCE ?

Les entités constitutives du pôle financier public demeurant juridiquement distinctes, elles continueront à remplir les missions qui leur sont confiées et à fonctionner sous l'autorité de leurs propres instances de direction. Il conviendra toutefois de s'assurer que leur organisation permet une réelle coordination de leur action et que celle-ci répond bien aux objectifs fixés au pôle public.

Le premier point suppose probablement la mise en place d'une structure opérationnelle légère de coordination, associant les responsables des différents établissements et veillant à ce que les procédures d'intervention assurent la complémentarité souhaitée. Cette structure devrait en outre être déclinée au niveau régional car il est important que le pôle public existe aussi à ce niveau, en s'appuyant sur les organisations régionales de ses membres, et agisse en lien avec les

fonds régionaux pour l'emploi dont la CGT souhaite la généralisation.

S'agissant du contenu même des interventions du pôle financier public, il est important de veiller non seulement à ce qu'elles s'inscrivent dans le cadre des missions fixées par le législateur mais aussi qu'elles reflètent les choix collectifs retenus par l'ensemble des acteurs de la société.

Il faut en effet éviter un triple écueil : que le pôle public ne soit conçu que comme un supplétif budgétaire de l'État, qu'il ne soit utilisé que comme un pompier voué à atteindre les incendies du marché ou qu'il ne devienne une béquille du secteur privé. Cela suppose que, tout en contribuant à la mise en œuvre des orientations du gouvernement, il dispose d'une certaine autonomie à son égard et surtout que le choix de ses priorités et le contrôle de son action soient confiés

à une structure de surveillance associant des parlementaires, des élus locaux, des représentants des salariés, des entreprises, du monde associatif... Expression des intérêts de toute la société, cette structure permettrait leur confrontation publique et légitimerait l'action d'intérêt général du pôle financier public.

La constitution d'un tel pôle financier public n'épuise bien sûr pas la question de l'intervention publique dans le secteur financier et, plus généralement, d'une réorientation de la finance au service de la satisfaction des besoins sociaux dans le cadre d'une croissance respectueuse de l'environnement. Il convient notamment d'articuler son action avec les autres outils dont disposent les pouvoirs publics via notamment les administrations de Bercy (fiscalité, aides directes, réglementation, contrôle...).

Mais cela pose également la question du rôle des citoyens vis-à-vis des banques privées, lesquelles ne peuvent être considérées comme des entreprises comme les autres et nécessitent donc que l'on réfléchisse aux moyens d'une intervention publique sur leurs stratégies.

Il faut enfin élargir la problématique au niveau européen en organisant une coopération entre le pôle financier public et les établissements similaires existants dans les autres pays membres ainsi qu'avec la BEI (Banque européenne d'investissement), banque publique appartenant aux 27 États et bras financier de l'Union européenne. ■



Photo : PS

Prélèvements obligatoires : L'enjeu fiscal !

Chaque jour apporte son lot de scandales financiers désignant quelques banquiers fraudeurs comme les seuls responsables de la crise financière. Les banques auraient-elles été trompées par des « *as* » de la finance ? Le système capitaliste n'a-t-il été perverti que par quelques voyous ? Tout montre pourtant que les banquiers et les gérants de fonds ont fait leur « *travail* » de spéculateurs professionnels.

Les dispositifs de régulation économique et de contrôle des institutions financières auraient-ils également failli ? Tout montre qu'il ne sont pas conçus pour empêcher les fraudes, dès lors que les dirigeants internationaux admettent que les mêmes personnes puissent à la fois siéger dans les organismes régulateurs et présider des structures spéculatives. Bernard Madoff, ancien président du Nasdaq (Bourse américaine des valeurs technologiques) devenu concepteur de manipulations frauduleuses, était ainsi contrôlé par ses amis de la SEC, le « *gendarme* » de la Bourse américaine.

UNE CRISE « SYSTÉMIQUE »

Fondamentalement « *systémique* », la crise est inscrite dans la logique de la financiarisation de l'économie.

L'exigence de déréglementation du monde bancaire a favorisé la multiplication des produits financiers dérivés et la titrisation sans contrôle. L'opacité des marchés est certaine quand les banquiers investisseurs ignorent ou ne se préoccupent pas de la qualité de ce qu'ils achètent. Ainsi, l'effet « *dominos* » joue à plein dans l'accumulation spéculative comme dans l'effondrement de valeurs artificielles.

Financiarisation et recherche de taux de rentabilité élevés sont déconnectés de l'économie réelle. Démonstration



est faite que le système financier mondialisé poursuit des objectifs d'enrichissement totalement indépendants des besoins des populations.

Bien pire, l'accumulation du capital financier exige et implique la déflation salariale comme contrepartie, avec ses conséquences en termes de pauvreté et de dévalorisation du travail.

En 2009, le nombre de privés d'emplois va exploser, avec des conséquences sociales dramatiques. L'échec du discours et des pratiques libérales éclate au grand jour.

Plus de régulation et de contrôles ?

La réglementation court derrière la sophistication des marchés boursiers. Certes, il faut encadrer les fonds d'investissement, améliorer les règles prudentielles, exiger la transparence des bilans... Pour autant l'activité financière spéculative consiste d'abord à contourner les règles et à s'affranchir des « *contraintes* » fiscales quand elles existent. Hantés par la demande légitime de protection des populations, les dirigeants nationaux et internationaux, souvent artisans de la dérégulation financière et de la défiscalisation des entreprises et

des classes sociales les plus riches, continuent néanmoins à croire dans la vertu intrinsèque des marchés financiers. Démonstration est pourtant faite que l'autorégulation des marchés relève de l'idéologie capitaliste la plus conservatrice.

PERSISTER DANS LA RÉVISION GÉNÉRALE DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES RISQUE D'AGGRAVER LA CRISE FINANCIÈRE

La « mode » de la réforme des finances publiques s'est étendue à l'ensemble des pays de l'OCDE. Au motif dogmatique de réduire l'endettement de l'État, de multiples rapports ont préparé depuis quelques années les salariés et retraités à la potion amère de l'austérité : pression accrue sur les salaires, remise en cause des mécanismes de solidarité en diminuant les cotisations sociales patronales qui financent les systèmes de protection sociale, baisse des impôts au détriment du financement des politiques, des services et de l'emploi publics...

La Révision Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO) trouve son origine et sa « justification » dans des choix politiques de finances publiques issus du monde bancaire et patronal.

Ainsi, depuis quinze ans, la prétendue modernisation des services publics a consisté à substituer le management public anglo-saxon aux politiques publiques mises en oeuvre en France, avec son triste lot de suppressions, d'externalisations ou de privatisation des missions, ou encore la diminution drastique de l'emploi public...

Nouvelle « gouvernance » ou nouvelle imposture ?

Aujourd'hui, la réponse des États et des banques centrales consiste pourtant à voler au secours des spéculateurs et à éteindre l'incendie du système bancaire, sans réelle coordination, avec et en mobilisant de l'argent public, le plus souvent

même sans contrepartie. Ainsi, en France, alors qu'on peinait à trouver 1,5 milliard d'euros pour financer le Revenu dit « *de Solidarité Active* », 320 milliards de garanties publiques, agrémentés de 40 milliards de fonds propres, ont été proposés aux banques afin de résoudre leurs problèmes de liquidités et d'améliorer leurs ratios de solvabilité.

Prises de participation, fonds de soutien, nationalisations : c'est la logique de la socialisation des pertes après la privatisation des profits. Le risque de défaillance générale n'est pourtant pas exclu. Le marché inter-bancaire (prêts entre banques) reste en panne. La raréfaction du crédit génère une contraction violente de l'économie réelle faisant exploser l'économie virtuelle.

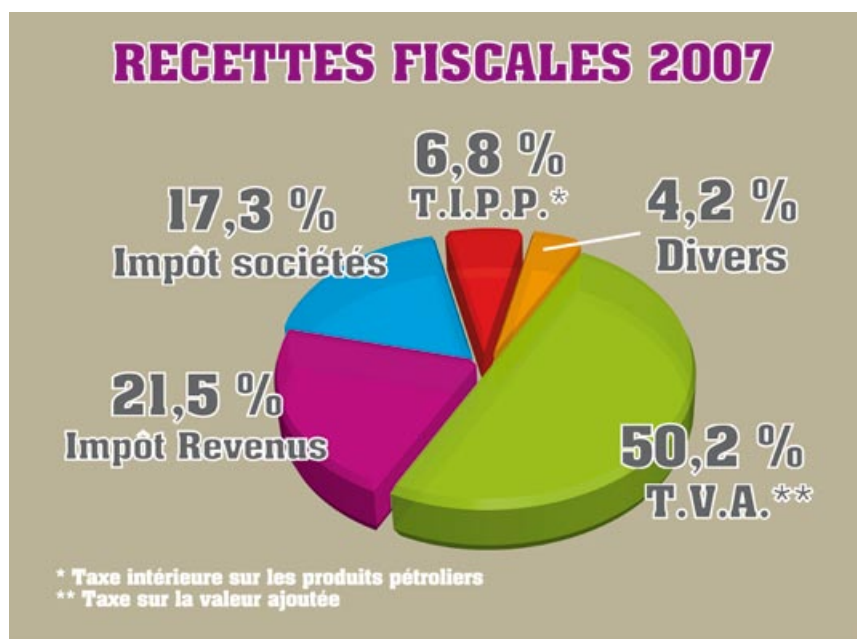
Une loi de Finances pour 2009 irréaliste

En pleine récession sociale et économique, après les lois Tépà (juillet 2007), pour les classes sociales les plus fortunées, et de Modernisation de l'Économie (juillet 2008), pour servir les intérêts du patronat, la loi de Finances votée pour 2009, caractérisée par une politique de l'offre

favorable à l'entreprise, est liée au plan de relance décliné sous forme de collectifs budgétaires. Le dernier en date, d'un montant de 26 milliards d'euros, s'avère déjà insuffisant. Les recettes fiscales (impôt sur les sociétés et TVA) sont durablement fragilisées, la charge de la dette s'approche de ce que rapporte l'impôt sur le revenu, soit près de 59 milliards. Le déficit budgétaire en 2009 dépassera 80 milliards d'euros, soit entre 4 et 5 % du PIB.

LA FISCALITÉ : ÉLÉMENT CLÉ

La fiscalité pourrait pourtant jouer un rôle majeur pour l'assainissement des finances publiques et pour corriger les dérives de la financiarisation. Alors que la défiscalisation des entreprises et des classes sociales les plus riches se poursuit, y compris au moyen de nouvelles exonérations, pour la CGT, il est indispensable de réformer le système fiscal pour en faire, tant au niveau national, européen qu'international, un véritable levier du développement économique et social, un vecteur du développement durable. Bien évidemment, au coeur de tels enjeux se trouve la question de l'emploi.



Les organisations de salariés à travers la Confédération Syndicale Internationale doivent promouvoir une autre mondialisation

Il est urgent de taxer tous les mouvements spéculatifs au niveau mondial. L'abrogation des paradis fiscaux attend d'autres réponses que la proposition solennelle du ministre du Budget de faire une énième liste des paradis fiscaux et des États complaisants. À cet égard, on se demande pourquoi la France, contrairement à l'Allemagne, refuse de communiquer sur les suites données à l'affaire du Lichtenstein. Levée du secret bancaire, interdiction des paradis fiscaux, sanctions internationales contre le blanchiment et la fraude fiscale sont de nature à modifier profondément le paysage financier et fiscal international.

En Europe, la CES et la CGT proposent une réforme fiscale

Alors que les pays européens ne coordonnent pas leurs politiques de finances publiques et ont tendance à rétablir des dispositifs protectionnistes, il convient au contraire de mettre fin à la défiscalisation des entreprises en taxant de façon harmonisée (assiette et taux) les sociétés. Les classes sociales les plus riches ne doivent plus pouvoir échapper à l'impôt et organiser leur insolvabilité en toute impunité tout en bénéficiant des politiques et des services publics. D'une façon générale, il est plus que temps de mettre en place des coopérations renforcées au niveau européen en matière de fiscalité et plus particulièrement des procédures, des assiettes et des taux. À titre d'exemple, la taxation des revenus de capitaux mobiliers doit être harmonisée dans le cadre d'une nouvelle directive sur l'épargne. De même, une fiscalité environnementale qui ne soit pas à la charge exclusive des consommateurs doit être défendue au niveau européen et mondial.



En France, des mesures radicales peuvent être rapidement décidées

La loi Tépà (bouclier fiscal, abattements sur les successions et donations...), qui rétrocède 15 milliards aux plus riches en année pleine, doit être abandonnée ; les exonérations de cotisations sociales (plus de 30 milliards en 2008), doivent être supprimées.

Il convient de réformer l'impôt sur le revenu en le rendant notamment plus progressif (le Royaume-Uni vient d'augmenter le taux de sa tranche la plus élevée à 45 %, il est de 40 % en France).

Puisque la crise financière trouve aussi sa source dans un partage de plus en plus inégalitaire et injuste de la valeur ajoutée au détriment des salariés, il faut augmenter considérablement la progressivité de la fiscalité directe, lier enfin la fiscalité locale aux revenus, diminuer la fiscalité indirecte (TVA et taxe intérieure sur les produits pétroliers).

Enfin, une réforme en profondeur de la fiscalité pour plus de justice et d'efficacité ne peut faire l'impasse sur la lutte contre la fraude évaluée à près de 50 milliards d'euros par le Conseil des Prélèvements Obligatoires. ■

Il est possible de financer d'autres choix !

En changeant les orientations qui dominent aujourd'hui les choix des pouvoirs publics et du patronat, il est possible :

- de mobiliser et de dégager des moyens financiers pour l'emploi, l'investissement productif, la satisfaction des besoins sociaux, la revalorisation du pouvoir d'achat
- de redistribuer les richesses détenues et les revenus produits afin de réduire les inégalités.

Il est possible de mobiliser 120 milliards d'euros !

- 70 milliards au titre des cadeaux fiscaux dont profitent surtout les plus riches (niches fiscales).
- 33 milliards au titre d'exonération des cotisations sociales dites patronales qui pourraient être utilisés pour abonder des fonds qui, sous le contrôle des salariés et de leurs représentants, financeraient des projets créateurs d'emplois, de formation et d'investissements productifs.
- 15 milliards au titre du paquet fiscal (loi TEPÀ).

RGPP :

Des réformes à combattre !

Les processus actuels de la mondialisation et de la construction européenne répondent aux exigences d'un capitalisme consacrant une part toujours plus grande de la valeur ajoutée, produite par le monde du travail, aux classes sociales les plus riches, aux entreprises et aux profits.

En France aujourd'hui, ces processus trouvent notamment une traduction dans la mise en œuvre d'une stratégie dénommée Révision générale des prélèvements obligatoires (RGPO) qui a pour objet de réformer profondément ces derniers, qu'il s'agisse de l'impôt ou des cotisations sociales, afin de réduire la part socialisée des richesses créées.

Or, moins d'impôt et moins de cotisations sociales, c'est moins de valeur ajoutée prélevée et redistribuée pour financer les politiques publiques, les services publics, les systèmes de protection sociale (santé, vieillesse, famille, maladies professionnelles et accidents du travail, chômage, dépendance...). Dans le même temps, en lien étroit avec cette RGPO, une transformation profonde de l'organisation des pouvoirs publics et de leurs modes d'intervention est organisée afin d'en faire un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.

C'est le sens de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) engagée depuis le 20 juin 2007.

La RGPP est la traduction dans la sphère de l'action publique de la logique néo-libérale qui est à l'origine de la crise actuelle. Sa mise en œuvre ne peut qu'aggraver la crise générale. La recherche de politiques économiques et financières alternatives pour sortir de la crise implique une remise



en cause de ce type de réforme de l'État et des instruments de l'action publique.

Les objectifs poursuivis au travers de cette RGPP visent, sous couvert de modernisation, à libérer de nouveaux espaces au marché en réduisant le champs de l'intervention publique et en la ciblant davantage sur les besoins exprimés par le marché et les intérêts qu'il représente.

La RGPP importe directement dans le processus de réforme de l'État les recettes mises au point par les gran-

des sociétés de services privées. Les cabinets de consultants qui ont accompagné la réforme de l'État en particulier dans le monde anglo-saxon (Grande-Bretagne, Canada, Nouvelle-Zélande...) inspirent les réformes que nous subissons.

Les décisions sont prises de façon autoritaire, avec un degré de centralisation aux plus hauts échelons du pouvoir exécutif, inconnu jusqu'alors, et une mise à l'écart délibérée de l'ensemble des acteurs, qu'ils s'agissent des hauts fonctionnaires,

des personnels, de leurs organisations syndicales ou des usagers et des citoyens. Loin de toute idée de construction d'une expertise collective, ce sont les recettes toutes faites issues de cercles publics et privés très restreints qui s'imposent.

Bien au contraire, pour que l'élaboration et la mise en oeuvre d'une réforme générale de l'action publique débouche sur un État efficace, l'ensemble des besoins de la société doivent être pris en compte et le service rendu à la société doit être soumis à une critique de l'ensemble des acteurs et du corps social.

C'est le chemin exactement inverse qui est pris ! On peut déjà observer dans de nombreuses administrations une démotivation et une véritable désorganisation se faire jour à l'occasion des restructurations multiples touchant tous les domaines à la fois. L'impératif catégorique de la RGPP, c'est, à minima, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et le blocage en valeur des dépenses de l'État.

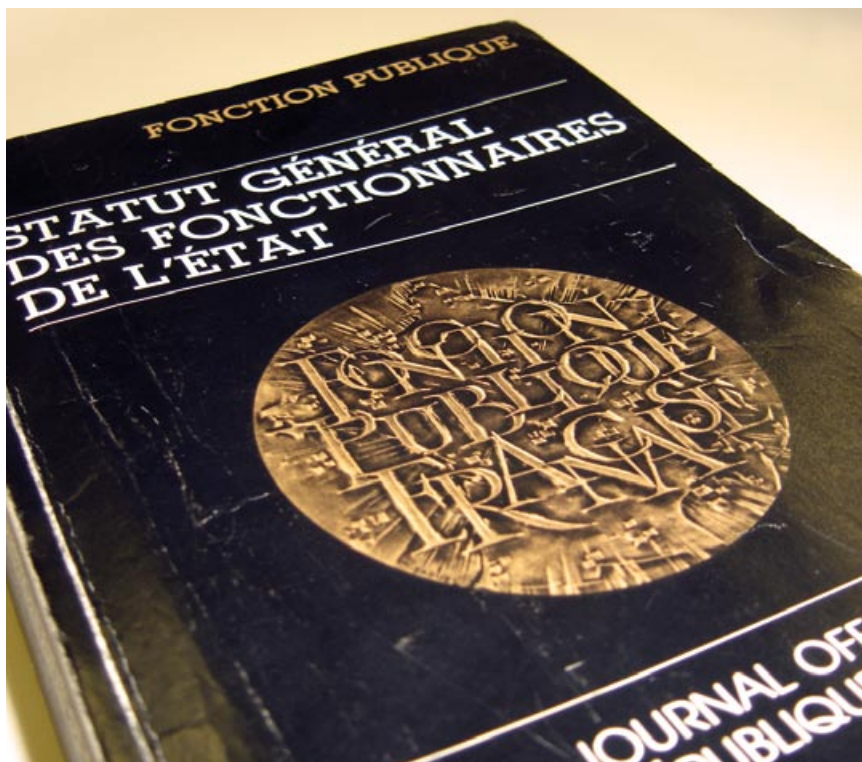
Si ce dernier point reste pleinement vrai pour les dépenses de fonctionnement, la nécessité de répondre à la crise a déjà mis à bas l'ensemble des prévisions concernant les dépenses globales et le déficit budgétaire.

Après 23 900 suppressions d'emplois en 2008, ce sont 30 000 emplois qui seront supprimés en 2009. Ces décisions sont une absurdité économique et sociale à un moment où le chômage augmente de façon massive depuis la fin 2008.

La RGPP présente donc une dimension régressive sans précédent.

Elle organise suppressions, privatisations, externalisations des politiques et des missions publiques et des modifications profondes des conditions de leur mise en oeuvre.

Ainsi l'ingénierie publique de l'ex-ministère de l'Équipement au profit en particulier des collectivités locales les plus modestes est supprimée au motif que « *l'État n'a pas vocation à*



concurrer l'offre privée ». On ne saurait être plus clair !

L'extension de la logique de la RGPP aux collectivités locales est de même prévue.

Une nouvelle conception de la « *gestion des ressources humaines* », allant chercher toutes ses références dans le secteur privé, intervient en cohérence avec ces décisions.

Ainsi, le projet de loi dit de la « *mobilité et des parcours professionnels* » et le livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique ont notamment pour objet :

- de permettre le licenciement de fonctionnaires,
- la possibilité de faire appel à l'intérim,
- le cumul d'emplois à temps non complet,
- l'extension des possibilités de recours aux non titulaires,
- la promotion d'une fonction publique de métier au détriment de la fonction publique de carrière,
- l'accroissement de la part variable des rémunérations en fonction des

résultats atteints dans le cadre de la généralisation d'un fonctionnement des services publics basé sur les notions de coût / rendement, du mérite ou encore de la performance... Constitué des ministères du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, d'une part, de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, d'autre part, Bercy est aujourd'hui le bras armé des révisions générales des prélèvements obligatoires et des politiques publiques.

Ainsi, Bercy organise largement la casse :

- des politiques et des services publics et d'intérêt général, à Bercy comme dans toutes les fonctions publiques mais également dans le secteur semi-public ;
- des finances publiques : lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale, réforme des modalités de collecte et d'utilisation de l'épargne populaire au travers notamment de la banalisation de la distribution du livret A... ;

...suite page 18

Dégraissages, délocalisations, fusions...

ADMINISTRATIONS CENTRALES

La moitié des directions doivent disparaître soit par fusion, soit par transformation de leur statut. La Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services regroupe 3 directions antérieures en mettant en péril les missions relatives à l'artisanat et au tourisme.

Une agence de service public regroupe Documentation française et Journaux officiels, non pour construire une grande direction de la communication de l'État comme le propose la CGT mais pour gérer abandons de missions et suppressions d'effectifs. 10 % des effectifs d'administration centrale doivent être délocalisés pour compenser la réorganisation de la Défense.

INSEE

La décision de délocaliser une part significative des services de l'INSEE à Metz a également pour objectif de casser l'outil de statistique public et des services statistiques ministériels, trop indépendants aux yeux du pouvoir exécutif.

CCRF

A la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGC-CRF), le transfert de la Direction nationale d'enquête à l'Autorité de la Concurrence participe du démantèlement de cette administration, qui est démembrée à la fois par le haut et par le bas.

IMPÔTS ET TRÉSOR PUBLIC

La fusion des Impôts et du Tré-

sor Public au sein de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) vise à de massives suppressions d'effectifs par le biais de « *l'industrialisations des processus* ». De lourdes menaces pesent également sur des pans entiers de missions de cette direction.

DRE, DRIRE ET DIREN

La mise en place des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) fusionnant les services de l'équipement (DRE), de l'environnement (Diren) et de l'Industrie (Drire), s'est faite sans l'ombre d'un débat public sur la disparition des services dévolus à l'environnement et à l'industrie. Derrière les grands discours sur le Grenelle de l'environnement, le ministère de l'Écologie subit de lourdes suppressions d'emplois, sans renforcement par exemple des services de contrôle des industries dangereuses.

DIRECTE ET INSPECTION DU TRAVAIL

Avec les Directes, c'est aussi un rapprochement entre le ministère du Travail, et le ministère de l'Économie qui est recherché. L'objectif est d'en finir avec l'Inspection du Travail telle qu'elle existe, comme administration garante du code du travail. La fragilisation des garanties des salariés et leur précarisation grandissante sont des éléments importants de la crise actuelle. Ce n'est pas l'adaptation des services de l'État aux demandes irrecevables des patrons d'une plus grande flexibilité des salariés qui permettra d'y faire face.

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLES

La création de directions régionales et départementales interministérielles placées sous l'autorité des préfets de régions et de départements pose un problème de démocratie et d'équilibre des pouvoirs au sein de l'État, en donnant la capacité au Ministère de l'Intérieur de maîtriser l'application des politiques décidées par d'autres ministères.

Cette question se pose aussi bien pour les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture avec les directions départementales des territoires (DDT) que pour les ministères de l'Économie et de l'Agriculture avec les directions départementales de protection des populations (DDPP). L'intégration de l'essentiel des services de la CCRF dans les DDPP risquerait de faire dépendre les enquêtes et les sanctions dans le domaine de la sécurité des consommateurs de l'opportunité politique d'une action publique vis à vis d'une entreprise ou d'un secteur. Opportunité dont le préfet de département serait seul juge.

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) font l'objet d'une réforme visant à régionaliser leur fonctionnement, réduire leur nombre, « *rationaliser* » les fonctions communes (informatique, ressources humaines,...), baisser la fiscalité sur les entreprises pour financer le réseau des CCI. D'importantes réductions d'effectifs parmi les 30 000 agents publics sont à craindre...

...suite de la page 16

- du statut de la Fonction publique, des droits statutaires et des garanties collectives des personnels.

Face à de telles évolutions, la fédération des Finances CGT et ses syndicats :

- formulent des revendications et des propositions alternatives à l'image, pour ne citer qu'un seul exemple, de son projet alternatif à celui de la création de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) intitulé « *Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social !* » (consultable notre site Internet : www.finances.cgt.fr) ;

- s'inscrivent dans une démarche de mobilisation, sous toutes ses formes, visant y compris à associer les usagers, les personnels, les élus, avec les forces organisées qui entendent porter le projet de politiques et de services publics et d'intérêt général de progrès au service de toutes et tous.

C'est dans ce cadre que s'organisent de nombreuses luttes, à différents niveaux, et qu'a été élaboré l'appel citoyen « *Le service public est notre richesse, mobilisons-nous !* ».

La RGPO et la RGPP font pleinement partie de la volonté de démanteler les compromis sociaux, au profit d'une conception néo-libérale réduisant drastiquement la place de l'intervention publique et des dépenses publiques.

C'est aussi la poursuite de ces objectifs qui nous a mené à la crise internationale que nous connaissons. C'est la logique globale de la RGPO et de la RGPP qui doit être rejetée. Le combat contre cette politique et la construction d'alternatives fait pleinement partie des solutions pour une sortie de crise au profit des salariés et des citoyens.

À cette attaque globale et sur tous les fronts, nous devons répondre par une riposte d'ensemble inscrite dans la durée dans toute la fonction publique comme au niveau interprofessionnel. ■



Directive « Services » et RGPP : même combat !

La directive européenne relative aux services dans le marché intérieur, plus connue sous le nom de directive Bolkestein, doit être transposée dans les droits nationaux avant le 28 décembre 2009. Dans l'objectif de faciliter le développement des activités de service, elle vise à simplifier les formalités et procédures administratives en supprimant au maximum les systèmes d'autorisation et les exigences que les collectivités publiques, nationales ou locales, imposent aux prestataires de services. Si les mobilisations qui ont accompagné son élaboration ont permis de limiter les dégâts (rejet de la règle du pays d'origine, exclusion du droit du travail et de certains types de services de son champ d'application...), cette directive recèle de nombreux dangers. Le flou de sa formulation fait craindre tout d'abord que certains services publics, notamment assurés par les collectivités locales, ne tombent sous sa coupe, d'autant que la Commission a tenu à rappeler qu'elle « *s'applique à tous les services qui ne sont pas explicitement exclus de son champ d'application* ».

Mais surtout, sa transposition constitue, selon les termes même d'un représentant de la Commission, « *une occasion en or pour réformer l'État* », tant dans son format que dans ses missions. Elle consiste en effet, pour les États, à procéder à un examen minutieux de l'ensemble de leur législation, réglementation et procédures afin de les rendre compatibles avec la directive, c'est-à-dire à les simplifier, les alléger, les rationaliser, et surtout à faire en sorte qu'elles perturbent le moins possible le libre jeu du marché. Cet exercice est complémentaire et totalement cohérent avec celui que mène, sur la même période, le gouvernement français à travers la RGPP.

Le droit à la Sécurité Sociale Professionnelle

Publiée le 18 décembre 2008, la note de conjoncture de l'Insee, titrée « Récessions »*, fait le constat que la quasi-totalité des pays industrialisés sont désormais entrés en récession.

Dans cette note, les statisticiens indiquent notamment que l'affaissement de l'économie mondiale s'est accéléré au quatrième trimestre de l'année 2008 et n'épargne pas la France, contredisant ainsi les propos lénifiants de la ministre de l'Économie (mais n'est-ce pas précisément cette indépendance qui provoque l'ire du gouvernement ?).

Ainsi, en France, selon les estimations de l'Insee, l'atonie de la consommation, la diminution de l'investissement des entreprises (- 1,6 %) et le déclin des exportations (- 2,3 %) devraient avoir généré un recul du Produit Intérieur Brut (PIB) de 0,8 % au quatrième trimestre de l'année 2008.

La chute des exportations devrait se poursuivre durant le premier semestre 2009, tandis que la production industrielle baisserait nettement et que l'investissement des entreprises et des ménages serait toujours en repli... Selon la commission européenne, le PIB de la zone euro chuterait de 1,9 % en 2009 (- 1,8 % pour la France).

Dès lors, le recul de l'emploi s'amplifierait de près de 170 000 postes au premier semestre 2009.

Autant d'évolutions qui appellent de profondes transformations économiques et sociales, de réelles mesures de soutien de l'activité et de l'emploi mais aussi **la mise en oeuvre de la revendication de la CGT concernant la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle »**.



LA CGT PROPOSE :

La Sécurité Sociale Professionnelle est un volet du statut du travail salarié. Elle s'inscrit dans l'exigence de rendre effectif le droit au travail pour toutes et tous.

Elle vise à garantir des droits individuels et collectifs à tous les salariés qui ne sont pas en exercice dans un emploi : les salariés actifs potentiels. Il s'agit des personnes à la recherche d'un emploi ou entre deux emplois quelle que soit la cause de la mobilité : choisie ou imposée.

La Cgt propose de construire la Sécurité sociale professionnelle à partir de six exigences :

- dans une période de transition entre deux emplois : maintien des droits du salarié acquis dans son dernier emploi ou le plus favorable en cas d'emploi précaire, puis transférabilité des mêmes droits (et de leur ancienneté) dès l'obtention du nouvel emploi ;
- permettre l'accès ou le retour à l'emploi de qualité des chômeurs

– indemnisés ou pas – des « bénéficiaires » des minima sociaux, des primo demandeurs d'emploi ;

- la responsabilité sociale du donneur d'ordre vis-à-vis de ses sous-traitants ;
- la responsabilité sociale et financière mutualisée des entreprises de la branche ou/et du bassin d'emploi pour accompagner le reclassement effectif et/ou les évolutions professionnelles des salariés, quels que soient leurs statuts ;
- un Service Public de l'Emploi renouvelé accessible à toutes et tous les salarié(e)s ;
- un véritable dialogue social inter-professionnel, professionnel et territorial.

IL Y A EN FRANCE :

- 5 millions de personnes sans emploi ;
- 1,3 million de personnes en sous emploi ;
- plus de 7 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté...

* La note de conjoncture est consultable sur le site Internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

PARUTION le 26 JANVIER

LE JOURNAL QUI VOUS EN DONNE PLUS

vo Impôts

2009

6€

UN GUIDE FISCAL
EXCEPTIONNEL
DE 86 PAGES.

UN DOSSIER D'ACTUALITÉ
COMPLET :



Quelle politique fiscale
face à la crise financière ?



Les propositions
fiscales et budgétaires
de la Cgt

la
cgt

www.vo-impots.com
www.librairie-nvo.com

